

La Voie à Suivre

Ki Tissa

718

Ohr Haïm Vé Moché • 32, rue du Plateau 75019 Paris - France
 Tel.: +331 42 08 25 40 • Fax: +331 42 06 00 33 • hevratpinto@aol.com
 Hevrat Pinto • 20 bis, rue des Mûriers 69100 Villeurbanne - France
 Tel.: +334 78 03 89 14 • Fax: +334 78 68 68 45 • hevratpinto@aol.com



16 Adar 5772 - 10 Mars 2012

Rabbi David Pinto Chlita

La charité qui apporte la bénédiction

« Quand tu feras le dénombrement général des bnei Israël, chacun d'eux paiera à D. le rachat de sa personne lors du dénombrement, afin qu'il n'y ait pas de mortalité parmi eux à cause de cette opération » (Chemot 30, 12)

Au début de la paracha Ki Tissa, D. demande à Moché que chacun des bnei Israël donne un demi-chékel pour qu'on puisse les compter. Ce demi-chékel était une sorte de « rachat de la personne » qui les protégeait de toute plaie. Au cours de la paracha, Hachem donne également l'ordre de respecter le Chabbat, comme il est dit « Gardez donc le Chabbat, car c'est chose sainte pour vous ! Qui le violera sera puni de mort » (Chemot 31, 14). Puis le texte relate la faute des bnei Israël avec le Veau d'Or : constatant que Moché ne descendait pas de la montagne et tardait à revenir selon leur compte, ils se sont empressés de fabriquer un Veau et de lui octroyer la fonction de dieu et de dirigeant.

Il y a lieu de comprendre quel est le rapport entre la mitsva d'apporter un demi-chékel et la faute de Veau d'Or. De même, quel lien y a-t-il entre la mitsva de Chabbat et les autres sujets mentionnés dans la paracha ? En réalité, D. a juxtaposé la mitsva du demi-chékel à la faute du Veau d'Or afin d'enseigner aux bnei Israël que chaque centime doit être consacré à des choses saintes et pures, et utilisé pour une mitsva. Mais en gaspillant même de modiques sommes dans des choses futiles et matérielles, les petites dépenses s'accumulent et nous risquons, à force, de nous détruire et de refroidir notre crainte du Ciel, comme il est arrivé au peuple d'Israël lorsqu'il a fabriqué le Veau d'Or.

Nous avons parfois l'impression qu'une petite pièce n'est d'aucune utilité et qu'elle ne nous permettra pas de faire de la charité. Mais ce n'est pas exact.

En offrant à chaque fois le peu dont nous disposons, nous ancrons en nous des qualités et nous intensifions notre crainte de D. Nos Sages avaient d'ailleurs déjà affirmé dans Avot (3, 15) « Tout dépend de la quantité des actes », et le Rambam a expliqué qu'il vaut mieux ouvrir sa main cent fois pour donner une somme légère que d'offrir une large contribution en une seule fois. Pourquoi ? Parce que le fait de donner constamment et régulièrement, même s'il s'agit de sommes de petite valeur, nous rend coutumiers de ce geste et purifie nos traits de caractère.

Or nous connaissons tous malheureusement certaines personnes qui sont prêtes à investir des millions dans des choses superflues et des futilités, soucieuses uniquement de multiplier leurs biens matériels. Mais quand il s'agit d'utiliser leur fortune pour donner de la tsedaka et se montrer généreux, elles

calculent la valeur de chaque centime sans trouver le moyen d'offrir leur contribution pour aider les nécessiteux. Nous devons pourtant être conscients du fait que la multiplicité des richesses matérielles et l'investissement financier dans les choses futiles peut nous faire chuter jusqu'aux abîmes et est considérée comme une idolâtrie. A l'inverse, utiliser même une infime partie de notre argent pour la tsedaka nous éduque et élève notre personnalité. Voici donc le rapport qui existe entre la mitsva de donner le demi-chékel et la faute du Veau d'Or : la juxtaposition de ces deux notions nous enseigne la conséquence douloureuse qui attend ceux qui gaspillent leur fortune dans la vanité et le néant, même s'il s'agit de sommes sans importance.

Les étapes de la construction de la foi

La mitsva de Chabbat a été intercalée entre la partie traitant du demi-chékel et celle qui relate la faute du Veau d'Or, dans le but de nous transmettre que quiconque traite son argent avec prudence et l'investit uniquement dans des dépenses saintes montre qu'il est habité de la crainte de D., alors celle-ci l'aidera à observer strictement le Chabbat et à respecter ses lois. D'un autre côté, quiconque emploie sa fortune à se procurer des biens vains et inutiles perdra peu à peu le reste de crainte divine qui lui restait et ne tardera pas à profaner le Chabbat publiquement. Le respect du Chabbat est donc le symbole de la foi, foi qui se bâtit étape par étape à partir des attitudes les plus minimes et les plus insignifiantes : en choisissant dans quoi investir notre richesse, nous démontrons la présence de la crainte divine en nous qui nous pousse à respecter ce saint jour, ou, D. préserve, à le profaner. Au sujet de la mitsva de donner un demi-chékel, il est dit :

« Le riche ne donnera pas plus, le pauvre ne donnera pas moins » (Chemot 30, 15). Ainsi, il n'est pas nécessaire d'être très riche pour offrir sa contribution à la collectivité ou faire un don à un indigent. Une petite somme suffit aussi, car seule la volonté motive l'homme, et non la somme dont il dispose. En effet, « rien ne peut faire obstacle à la volonté ». Comme l'ont expliqué nos Sages (Tan'houma Reéh 18) : « donne le dixième (assèr téassèr) » signifie « donne le dixième (assèr) afin de t'enrichir (tit'achèr). »

Paris	Lyon	Marseille	
18:29	18:21	18:20	Allumage
19:37	19:26	19:23	Fin



Les paroles des Sages

Lorsque la face cachée se dévoile

« Tu verras Mon arrière et Ma face ne leur sera pas visible » (31, 23)

Les actions et le comportement de D. dans Son monde nous sont cachés, selon la phrase « Tu verras Mon arrière et Ma face ne leur sera pas visible. » Il est donc simple et clair qu'il faut accepter avec joie les épreuves qu'Il nous envoie. Hachem est un bon père et les difficultés et souffrances qu'Il nous inflige sont également constructives pour nous. En effet nous croyons fermement que tout ce qui nous arrive est pour notre bien : tout comme un père châtie son fils, D. nous punit. Il est donc évident que tout nous est bénéfique, même si nous ne réussissons pas à percevoir le bien qui émanera de chaque situation.

Une terrible histoire s'est passée en Amérique, bouleversant alors le monde juif orthodoxe new-yorkais. Cela s'est déroulé chez le 'hassid Rav Moché Daykman, président de la yéchivat Slonim en Amérique, homme très aisé et donateur réputé. Il avait aménagé la cave de sa demeure en bijouterie et procurait de la marchandise à de nombreux clients.

Un jour il a reçu la visite d'une délégation de la municipalité qui avait décidé de vérifier l'état normal du bâtiment, sous toutes ses parties. Ils n'étaient jamais venus, ne s'y étaient jamais intéressés, n'avaient jamais vérifié, rien. Soudain, maintenant, ils avaient décidé de venir. Les membres de la délégation sont passés d'un étage à l'autre, d'une pièce à l'autre... : tout était correct. Rien d'anormal par rapport aux règlements municipaux n'a été signalé. Un seul élément a cependant été défini comme « non-conforme » : l'échelle qui descendait de l'étage supérieur vers la cave n'était pas posée sur le mur de manière inclinée, comme elle aurait dû l'être. Les deux étages étaient également reliés par des marches et cette échelle servait en réalité d'escalier de secours.

Les membres de la délégation ont donc quitté le Rav avec l'instruction urgente d'incliner l'échelle et de la faire tenir comme il se doit. Le Rav, déjà stupéfait par la visite, l'a été d'autant plus par la mention de cette anomalie : nous n'avions jamais vu une telle sévérité quant à un détail si marginal ! Le plus surprenant était que les inspecteurs annonçaient une nouvelle visite prévue quarante-huit heures plus tard afin de vérifier que l'instruction avait bien été observée, ce qui prouvait l'importance qu'ils accordaient à cette installation. Pourtant, dans de nombreux lieux de travail les échelles sont posées de la sorte et personne ne s'en préoccupe ! Mais un ordre est un ordre, et le jour même, le Rav a fait venir un ouvrier pour enlever l'échelle de sa place et l'installer autrement, selon les critères de la délégation municipale. Le lendemain matin, deux personnes sont venues frapper à la porte, prétendant vouloir acheter des bijoux. Le Rav les a accompagnés à la cave où s'est alors déroulée une scène totalement inattendue : les deux visiteurs ont rapidement pris le contrôle du propriétaire, qui était déjà un homme âgé, lui ont lié les mains, l'ont couché à terre, se sont emparés d'une quantité de marchandise d'une valeur de centaines de milliers de dol-

lars et se sont précipitamment enfuis, en débranchant tous les câbles du téléphone et en verrouillant toutes les portes de sortie et les autres escaliers. Le Rav Daykman a essayé de se libérer des chaînes qui liaient ses mains, mais en vain. Puis avec grande difficulté il a réussi à se relever, mais puisque les brigands avaient refermé de l'extérieur la porte principale de la cave, il ne pouvait plus emprunter cette sortie et il a donc cherché un autre moyen de se sauver. Soudain, il s'est souvenu de... l'échelle. Il n'avait encore pas eu besoin de cette sortie de secours et l'avait donc presque oublié. Il a marché lentement vers l'endroit où elle était posée et seulement alors, il a réalisé l'immense bonté que D. lui avait accordée en envoyant la veille la délégation municipale qui avait laissé cette étrange instruction à propos de l'échelle... Si celle-ci était restée dans la même position qu'auparavant, il n'aurait pas pu l'emprunter pour s'échapper de la cave car il aurait fallu s'y agripper de ses deux mains pour ne pas tomber en arrière, ce qui lui aurait été impossible puisqu'elles étaient attachées. Le fait qu'elle soit à présent inclinée lui a donc permis d'y grimper en s'y appuyant de tout son corps. Autrement, il aurait pu rester couché là-bas plusieurs jours sans que personne ne sache où le trouver.

Les détails s'accumulent

Cette histoire est un exemple parmi tant d'autres qui nous arrivent et qui prouvent que D. ne nous dévoile pas le sens de tous Ses gestes : « Ma face ne leur sera pas visible. » Mais même au plus profond de l'obscurité, nous pouvons apercevoir une partie du dévoilement : « Tu verras Mon arrière. » D. Se comporte avec nous en « dévoilant un tefa'h et en en cachant deux ».

N'importe qui se serait fâché contre les membres de la délégation qui « l'importunaient » pour rien. Le Rav Daykman n'a pas tout de suite remarqué le dévoilement de D. qui se cachait derrière cette anecdote. Mais il y en avait... Pas un, mais de nombreux. Pourquoi ont-ils soudainement décidé de vérifier cet endroit ? Pourquoi ont-ils accordé de l'importance à la position de l'échelle ? Et ainsi de suite... L'accumulation de ces petits détails, un à un, a permis l'extraordinaire dévoilement divin !

Et dire que nous pensons savoir ce qui est bien pour nous et ce qui ne l'est pas...

Garde ta langue

Zu'il écoute et en tire un mérite !

C'est parfois une mitsva de prêter l'oreille à certains propos diffamatoires rapportés sur une personne, par exemple si l'on estime qu'en écoutant le discours jusqu'au bout on sera ensuite en mesure de montrer à l'auteur des critiques ou aux autres auditeurs que celles-ci n'étaient pas exactes, ou de trouver une façon de juger la situation favorablement.

(‘Hafets ‘Haïm)

Sur la voie de nos Pères

L'honneur de la Torah

« Quand Moché sortait de la tente, tout le peuple se levait » (Chemot 33, 8)

Sur cette base, les Sages ont expliqué dans le Midrach Tan'houma qu'on doit se lever devant une personne âgée ainsi que devant un sage, un av beit din et un roi, et qu'on doit rester debout jusqu'à ce qu'il ait disparu de la vue. Rabbi Abba HaCohen bar Pappa a dit : quand je voyais un groupe de personnes, je prenais un autre chemin pour ne pas les déranger, afin qu'elles ne se lèvent pas en me voyant ; mais quand j'ai raconté cela devant Rabbi Yossi ben Rav Zveida, il m'a dit : « Tu dois passer devant eux, qu'ils te voient et se lèvent devant toi, ce qui les mènera à la crainte du Ciel grâce à toi. » Le gaon Rabbi 'Haïm Falagi a dit des choses émouvantes à ce propos dans son livre « Tokha'hat 'Haïm » : « Je prends à témoins le ciel et la terre de ce que j'ai vu chez le grand gaon, mon grand-père zatsal ; bien qu'il ait été éminent en Torah et d'une immense stature spirituelle, quand de jeunes talmidei 'hakhamim se présentaient devant lui, il se levait devant eux et leur accordait un grand respect. Ces jeunes gens étaient confus de tout cet honneur qu'il leur faisait, et cela les mettait très mal à l'aise. Ils lui demandaient pardon et l'imploraient de ne pas les traiter de cette façon. Le gaon leur répondait : Si quelqu'un de riche ou une personnalité publique qui a votre âge se présente, je leur accorde le même respect qu'à vous et je leur fais bon visage, alors comment pourrais-je commettre la grave faute de donner des marques de respect à de simples ba'alei batim, si je n'en fais pas autant envers des talmidei 'hakhamim ? Je me garderais de faire quelque chose d'aussi mal, car j'en serais certainement puni. De plus au contraire, si ces riches et ces gens importants s'aperçoivent que je respecte la Torah et ceux qui l'étudient, ils en tireront la leçon et en feront autant. »

Encore plus d'honneurs !

Un jour, le 'Hozé de Lublin partit rendre visite au tsaddik Rabbi Mordekhaï de Neskhez zatsal, et dans toutes les communautés juives qu'il rencontrait en chemin, la rumeur de ce voyage s'était propagée. On allait à sa rencontre dans les routes et on lui préparait un endroit où descendre. A la fin, le 'Hozé décida d'envoyer à sa place Rabbi Moché de Stanzitz, son fidèle disciple. Il portait une lettre à Rabbi Mordekhaï dans laquelle était écrit « J'envoie quelqu'un que j'aime et qui a autant de valeur que moi. » Les foules, qui ne connaissaient pas le 'Hozé, accueillirent Rabbi Moché avec des honneurs royaux, croyant que c'était lui le « Rabbi » de Lublin.

Quand Rabbi Moché rentra à Lublin, il raconta les grands honneurs qui lui avaient été rendus partout où il allait. Le 'Hozé lui demanda : « Et comment as-tu reçu ces honneurs ? » Il a répondu : « Au début, j'ai eu peur et je me suis angoissé : quel rapport y avait-il entre moi et tous ces honneurs, qui suis-je pour qu'on me respecte de cette façon ? Mais je me suis immédiatement rappelé qu'en réalité, ils étaient destinés au Rabbi, pour qui ils me prenaient, alors cela m'a semblé peu de choses, j'aurais voulu qu'ils en fassent encore davantage, puisque cela représente l'honneur de la Torah qui se rapporte au Rabbi, et que le Rabbi le mérite... » Le gaon Rabbi Mordekhaï Auerbach (fils du Rav Chelomo Zalman Auerbach et gendre du Admour de Kopitchnitz) a raconté que le

Rabbi de Kopitchnitz, Rabbi Avraham Yéhochoua Heschil zatsal, était venu spécialement d'Amérique pour le mariage de son petit-fils, qui avait eu lieu en Israël. Pendant son séjour, il avait rendu visite au père de son gendre, Rabbi Chelomo Zalman Auerbach zatsal. Après cette visite, celui-ci l'avait raccompagné à l'extérieur. Le taxi qu'ils avaient commandé tardait, et Rabbi Chelomo Zalman, qui avait une vingtaine d'années de moins que le Rabbi, voulut apporter une chaise pour lui. Mais il refusa de s'asseoir, parce que « mon père m'a enseigné que lorsqu'on fait quelque chose, on doit réfléchir auparavant au fait que c'est comme si cet acte allait être photographié dans les cieux. Toute ma vie, j'ai travaillé à ressentir le fait qu'au Ciel, on photographie ce que je fais à chaque instant. Or de quoi aurait l'air là-haut une photo dans laquelle je suis assis, alors que Rabbi Chelomo Zalman Auerbach est debout ! »

A la lumière de la Paracha

La Torah et la matérialité sont opposées

« Nul n'y montera avec toi et nul, non plus, ne doit paraître sur toute la montagne; qu'on ne laisse même paître aux environs de cette montagne ni menu ni gros bétail. » (Chemot 34, 3)

Avant le don de la Torah, Hachem a ordonné à Moché d'avertir les bnei Israël de ne pas apparaître à proximité du mont Sinaï où Il allait leur donner la Torah. Par la même occasion, Il a chargé Moché de leur transmettre de garder leur petit et gros bétail et de ne pas les faire paître aux environs de cette montagne. Il y a lieu de s'interroger sur l'ordre de D. concernant le petit et gros bétail ! Admettons que l'injonction concernant les bnei Israël soit compréhensible du fait de la sainteté qui emplissait cet endroit-là. Mais quel était l'intérêt d'interdire aux bnei Israël d'y faire paître leurs animaux, pourtant dépourvus de cerveau humain et donc incapables de ressentir la sainteté et la pureté émanant de ce lieu ? Expliquons tout d'abord simplement, comme l'ont fait nombre des commentateurs, qu'il n'était pas convenable et honorable que des animaux broutent pour leur plaisir dans un endroit où D. S'apprêtait à dévoiler Sa Chekhina. Mais il y a une signification plus profonde qui réside dans l'essence même de cet ordre : le petit et le gros bétail symbolisent tout ce qui est superficiel et sont comparés à la matérialité et aux futilités de ce monde. Ainsi, de même que les animaux ne pouvaient pas paître près du mont Sinaï, de même le désir et le matérialisme ne peuvent pas cohabiter avec la Torah. Lorsque les vanités de ce monde nous préoccupent et emplissent notre cœur, elles nous vident de tout enthousiasme pour la Torah.

C'est pourquoi D. a ordonné d'établir une distinction claire entre la sainte Torah et les vanités éphémères. En effet il s'agit de deux choses opposées qui ne peuvent résider ensemble. C'est seulement lorsque nous nous détachons complètement de la bestialité et du désir matériel que nous pouvons devenir réceptifs aux paroles de la sainte Torah.

« *Un demi-chékel, selon le poids du Sanctuaire* »
(30, 13)

Pour quelle raison D. a-t-Il enjoint de donner la moitié d'une pièce ? Le 'Hida rapporte au nom du Rav Alkabetz une belle explication : ceci vient nous enseigner ce que doit être l'unité chez les bnei Israël. Que personne ne pense qu'il pourrait se séparer de son prochain et vivre sa vie en solitaire ! Chaque personne en soi n'est qu'une moitié et ne peut atteindre la perfection que lorsqu'elle est associée à autrui. Un juif séparé du reste de ses frères n'est qu'une demi-personne : « un demi-chékel. »

« *Parle aux bnei Israël en disant : 'Toutefois, observez Mes Chabbats.'* » (31, 13)

Dans son ouvrage « Melo Ha'omer » Rabbi Arié Leib Tsints a joliment commenté l'emploi du pluriel dans l'expression « Mes Chabbats » : nous savons qu'il existe plusieurs situations géographiques dans le monde : parfois il fait encore jour à un certain endroit alors qu'il fait déjà nuit ailleurs. Ainsi, lorsque certains célèbrent le Chabbat, d'autres sont encore occupés à travailler. A vrai dire, chacun est mis en garde selon son lieu d'habitation. Le texte a donc employé le pluriel (« observez Mes Chabbats ») car cet ordre inclut différents Chabbats, selon la situation de chacun.

« *Les bnei Israël observeront le Chabbat* » (31, 16)

Il est rapporté dans le saint ouvrage « Kedouchat Lévi » qu'un juif qui observe le Chabbat comme il se doit recevra la vitalité et la force nécessaires pour servir D. durant tous les jours de la semaine. Puis lors du Chabbat suivant, il lui sera beaucoup plus aisé d'atteindre le niveau de ce saint jour et de le respecter, et ainsi de suite. Alors, dans le cas où l'on mérite d'accomplir « les bnei Israël observeront le Chabbat », il nous sera plus facile de « faire le Chabbat pour leurs générations » : les jours de Chabbat à venir.

« *Le peuple, ayant eu connaissance de cette fâcheuse parole, prit le deuil* » (33, 4)

Rabbi Chemouël de Slonim a tiré deux enseignements de l'épisode du Veau d'Or :

a) Nous ne devons jamais avoir une totale confiance en nous, car même les bnei Israël de la génération de la connaissance, qui se trouvaient à un niveau extrêmement élevé suite à l'ouverture de la Mer et au don de la Torah, ont pu chuter très bas.

b) Même lorsque nous sommes perdus au plus profond de l'abîme, il nous est interdit de désespérer ! En effet, après avoir adoré le Veau d'Or, les bnei Israël ont amèrement regretté leur comportement et se sont repenti. Puis, par le mérite de leur honte et de leur modestie, ils ont attiré vers eux les treize Attributs de miséricorde et ont de surcroît reçu l'ordre de construire le Sanctuaire, méritant ainsi la présence divine parmi eux... Rien ne résiste au repentir !

« *D. dit à Moché : 'prends des herbes odoriférantes'* » (30, 34)

Rabbi Chim'on a dit : « Si les gens connaissaient la valeur de la paracha traitant des encens, ils en prendraient chaque mot et en feraient une couronne d'or. Quiconque s'y intéresse devra méditer à l'acte d'apporter des herbes odoriférantes. S'il le fait chaque jour, il recevra une part dans ce monde-ci et dans le monde à venir, la mort se détournera de lui et du monde entier, il sera sauvé de tous les mauvais jugements de ce monde-ci, des mauvais esprits, du Guehinom et du jugement d'une autre royauté. Lorsque les encens montaient en une colonne de fumée, le Cohen voyait les lettres du nom de Hachem fleurir dans l'air et se joindre à cette colonne. Puis quelques chars saints l'entouraient de tous côtés et elle montait dans la joie.

(Vayakhel 218b)

Les Hommes de Foi Histoires des justes de la famille Pinto

Le permis tant attendu est arrivé

Un juif marocain avait acheté un autobus pour gagner largement sa vie et celle de sa famille. Mais à sa grande déception, les autorités refusèrent de lui accorder un permis permettant de l'exploiter. Un jour, il marchait tranquillement dans la rue, et tout à coup il rencontra Rabbi 'Haïm Pinto, que son mérite nous protège. Il embrassa la main du Rav, et d'une voix brisée lui raconta son malheur.

« J'ai acheté un autobus pour pouvoir le conduire, j'ai investi dedans tout mon argent, et voilà que maintenant, les autorités ne me permettent pas de l'utiliser. Et si je ne peux pas m'en servir, je suis devenu pauvre d'un seul coup. J'ai perdu tout mon argent. Qu'est-ce que je vais faire maintenant ? »

Rabbi 'Haïm Pinto le regarda, et lui dit : « Il est écrit que la tsedaka sauve de la mort, et un pauvre est considéré comme mort. Donnez-moi maintenant de l'argent pour les pauvres, et vous recevrez votre permis. » Le juif obéit au tsaddik, il lui donna une somme d'argent pour la tsedaka et poursuivit son chemin. Le lendemain, il reçut un avis du ministère des transports d'avoir à se présenter au ministère. Quand il y arriva, on l'accueillit aimablement et on lui annonça qu'il avait un permis en bonne et due forme pour exploiter son autobus, tout en lui tendant le permis en question. C'est à ce propos qu'il est dit : « Il fera la volonté de ceux qui Le craignent, Il entendra leurs cris et les sauvera. »